



DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 18 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur VERNHES Gilbert

PRESENTS : - MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS- MM RAMUSCELLO

EXCUSES : MM BARDOU- MME VIDAL

PROCURATION : MME VIDAL a donné procuration à MME ALBERT

N° D2026 /9

Objet : Prêt de véhicules : convention-type

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, le cas échéant, il est nécessaire de préciser les règles afin de conclure des conventions de prêt ;

Considérant les termes de la convention type annexée à la délibération qui précise les conditions du prêt, les responsabilités et obligations de l'emprunteur, les modalités de mise à disposition et de restitution, les frais à charge, les conditions d'assurance ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention type de prêt de véhicule annexée à la délibération ;
- Autorise le Vice-Président à signer toute pièce relative à cette affaire
- Charge le Président de l'exécution de la présente Délibération.

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**Le Vice- Président,
Gilbert VERHNES**

**La secrétaire de séance,
Martine ZUMERLE**